

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">D2019-30</p>
---	---

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 7 novembre 2019 conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline , GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline , MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : Absents : DESBOIS Charline, MAURICE Roseline, PAJOT Marc. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12	

Date de la convocation
 28/10/2019
Date d'affichage
 08/11/2019

OBJET : SOUSCRIPTION EMPRUNT MOYEN TERME TRAVAUX INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que la commune ne dispose pas d'un fonds de roulement permettant de financer les restes des dépenses d'investissement 2019 sur ses fonds propres. Monsieur le Maire rappelle également que les soldes des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'école ainsi que le FCTVA de cette opération n'ont toujours pas été perçus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à un emprunt à moyen terme pour financer les travaux d'investissements 2019.

Monsieur le Maire a contacté trois banques afin d'obtenir des propositions d'emprunt pour un montant de 30 000 € sur 5 années.

Après avoir entendu les propositions des banques qui ont répondu à Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité des membres présents et représentés

- DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 30 000 € sur 5 ans avec un taux fixe de 0.41 % avec des frais de dossier s'élevant à 150 €. Le remboursement se fera par échéance trimestrielles constantes de 323.92 € ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'emprunt.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT